

SOMMAIRE

Chapitre 1. Introduction générale	19
Section 1. Importance du droit européen de la concurrence	19
<i>Sous-section 1. Impact du droit européen de la concurrence sur les agents économiques</i>	22
<i>Sous-section 2. Impact du droit européen de la concurrence sur l'activité économique</i>	31
§ 1. Effets économiques vertueux du droit de la concurrence	31
§ 2. Effet libre-échangiste du droit de la concurrence	40
§ 3. Crise de légitimité du droit de la concurrence	44
Section 2. Histoire du droit européen de la concurrence	53
<i>Sous-section 1. Racines du droit de la concurrence</i>	54
<i>Sous-section 2. L'apparition d'un droit moderne de la concurrence</i>	56
§ 1. L'influence nord-américaine	56
§ 2. Ajustement structurel par le droit de la concurrence en Europe	60
Section 3. Objectifs du droit européen de la concurrence	76
<i>Sous-section 1. Les objectifs économiques autonomes du droit européen de la concurrence</i>	77
§ 1. Loyauté	78
§ 2. Pluralité	80
§ 3. Efficacité	83
§ 4. Synthèse	87
<i>Sous-section 2. L'objectif libre-échangiste du droit européen de la concurrence</i>	90
Section 4. Sources du droit européen de la concurrence	95
<i>Sous-section 1. Droit primaire</i>	95
§ 1. Règles s'appliquant aux entreprises – articles 101 et 102 TFUE	95

§ 2. Règles s'appliquant aux États membres – articles 106 et 107-109 TFUE	98
§ 3. Règles de mise en œuvre – articles 103, 104 et 105 TFUE	99
<i>Sous-section 2. Droit dérivé</i>	99
<i>Sous-section 3. Jurisprudence</i>	101
§ 1. Jurisprudence administrative de la Commission	101
§ 2. Jurisprudence de la CJUE	105
§ 3. Jurisprudence nationale	111
<i>Sous-section 4. Doctrine</i>	112
Section 5. Champ d'application du droit européen de la concurrence	112
<i>Sous-section 1. Champ d'application ratione personae</i>	112
§ 1. Définition jurisprudentielle de la notion d'« entreprise »	113
§ 2. Cantonement jurisprudentiel de la notion d'« entreprise »	120
<i>Sous-section 2. Champ d'application ratione materiae</i>	128
§ 1. Produits agricoles	128
§ 2. Transports	131
§ 3. Industries de réseaux	134
§ 4. L'industrie de l'armement	137
§ 5. Autres	138
<i>Sous-section 3. Champ d'application ratione loci</i>	139
§ 1. Compétence normative du droit européen de la concurrence	139
§ 2. Compétence juridictionnelle – Une restriction interne à l'UE et transnationale	145
§ 3. Compétence exécutive du droit européen de la concurrence	159
§ 4. La problématique du droit global de la concurrence	160
§ 5. Conclusions	166
Chapitre 2. Éléments d'économie du droit de la concurrence	169
<i>Section 1. Observations liminaires</i>	169
<i>Section 2. Épistémologie de l'économie du droit de la concurrence</i>	173
<i>Sous-section 1. L'économie classique et néo-classique de la concurrence</i>	173
§ 1. La loi de l'offre et de la demande	174
§ 2. La théorie de la concurrence pure et parfaite, ou le fonctionnement vertueux de la loi de l'offre et de la demande	176
§ 3. La théorie du monopole (et du cartel), ou le dysfonctionnement de la loi de l'offre et de la demande	177
§ 4. Évaluation des théories classiques et néo-classiques de la concurrence	185

<i>Sous-section 2. L'économie normative de la concurrence</i>	187
§ 1. L'école d'Harvard	187
§ 2. L'école de Chicago	190
§ 3. L'école post-Chicago	192
Section 3. Méthodologie de l'économie du droit de la concurrence	198
<i>Sous-section 1. Notion de pouvoir de marché</i>	199
<i>Sous-section 2. Effets pervers du pouvoir de marché sur l'efficacité économique des marchés</i>	202
§ 1. L'atteinte au bien-être du consommateur (ou <i>consumer welfare</i>) ...	203
§ 2. La contribution au bien-être total (ou <i>total welfare</i>)	203
<i>Sous-section 3. Mesure du pouvoir de marché</i>	205
§ 1. La mesure directe du pouvoir de marché	205
§ 2. La mesure indirecte du pouvoir de marché	212
<i>Sous-section 4. Autres notions utiles</i>	228
§ 1. Le coût marginal	229
§ 2. Les coûts moyens	230
§ 3. Les coûts évitables moyens	234
§ 4. Autres notions de coûts	235
§ 5. Conclusion	236
Chapitre 3. L'article 101 TFUE ou le dispositif de contrôle des coordinations anticoncurrentielles	237
<i>Section 1. Économie de la coordination</i>	238
§ 1. Théorie économique	238
§ 2. Économie et droit de la collusion	245
Section 2. L'article 101(1) TFUE – le principe d'incompatibilité	249
<i>Sous-section 1. La composante juridique – une coordination entre plusieurs entreprises</i>	251
§ 1. Pluralité d'entreprises	251
§ 2. Une communauté de volontés	259
§ 3. Observations finales	286
<i>Sous-section 2. La composante économique – la restriction de concurrence</i>	286
§ 1. Définition de la restriction de concurrence	286
§ 2. Catégories de restrictions de concurrence	296
§ 3. Les restrictions de concurrence accessoires	329
Section 3. L'article 101(2) TFUE – nullité de droit	332
<i>Sous-section 1. Le régime de la nullité</i>	332

<i>Sous-section 2. Les conséquences de la nullité</i>	334
§ 1. La réparation <i>inter partes</i>	334
§ 2. La réparation <i>erga omnes</i>	336
Section 4. Article 101(3) TFUE. – Le dispositif d'exemption de l'interdiction	339
<i>Sous-section 1. Conditions positives</i>	340
§ 1. Amélioration de la production ou de la distribution et promotion du progrès technique ou économique – condition d'amélioration du bien-être	340
§ 2. Réserver aux utilisateurs une partie équitable du profit qui résulte de la réalisation de la première condition – condition de répercussion	346
<i>Sous-section 2. Conditions négatives</i>	348
§ 1. Ne pas imposer aux entreprises intéressées de restrictions qui ne sont pas indispensables pour atteindre ces objectifs – condition de proportionnalité	348
§ 2. Ne pas donner aux entreprises la possibilité, pour une partie substantielle des produits en cause, d'éliminer la concurrence – condition de non-élimination de la concurrence	349
<i>Sous-section 3. Conclusions</i>	351
Chapitre 4. L'article 102 TFUE ou le dispositif de contrôle de comportements stratégiques unilatéraux	353
Section 1. Observations liminaires	353
<i>Sous-section 1. Causes de l'essor du droit de l'abus de position dominante</i>	353
<i>Sous-section 2. Contenu du droit de l'abus de position dominante</i>	358
Section 2. La position dominante	364
<i>Sous-section 1. Définition de la position dominante</i>	365
§ 1. L'ancienne définition jurisprudentielle de la position dominante ...	365
§ 2. L'économisation contemporaine de la définition de la position dominante	366
<i>Sous-section 2. Caractérisation de la position dominante</i>	368
§ 1. Délimitation du marché pertinent	369
§ 2. Mesure de la position de l'entreprise sur le marché pertinent	382
<i>Sous-section 3. Autres déclinaisons de la notion de position dominante.</i>	393
§ 1. Notions dérivées censées refléter l'intensité de la position dominante	394
§ 2. Notions dérivées censées étendre le champ d'application de l'article 102 TFUE – La position dominante collective	397

Section 3. L'abus	400
<i>Sous-section 1. Ratio sous-tendant la prohibition de certains comportements d'entreprises dominantes</i>	401
§ 1. La <i>ratio</i> structurelle	401
§ 2. La <i>ratio</i> comportementale	402
§ 3. Discussion	403
<i>Sous-section 2. Champ d'application (ou les comportements couverts par la notion d'abus)</i>	404
<i>Sous-section 3. Preuve de l'abus</i>	408
§ 1. Abus et intention anticoncurrentielle	408
§ 2. Abus et effets anticoncurrentiels	411
§ 3. Lien entre l'abus et la position dominante	423
<i>Sous-section 4. Principaux abus condamnés</i>	425
§ 1. Prix et conditions de transaction non équitables	427
§ 2. Prix prédateurs	436
§ 3. Rabais, remises et ristournes	448
§ 4. Refus de commercer (ou refus de fournir, de contracter, de donner en licence)	465
§ 5. Obligations d'exclusivité (achats exclusifs, monomarchisme, clauses de non-concurrence, etc.)	481
§ 6. Discrimination	484
§ 7. Vente liée	488
§ 8. Autres types d'abus	493
Chapitre 5. Le contrôle des opérations de concentration ou le dispositif de surveillance de la structure des marchés	501
Section 1. Observations liminaires	501
<i>Sous-section 1. Genèse du dispositif européen de contrôle des concentrations</i>	501
<i>Sous-section 2. Notion d'opération de concentration entre entreprises en droit européen</i>	506
§ 1. Perspective juridique	506
§ 2. Perspective économique	507
Section 2. L'appréciation des opérations de concentration entre entreprises en vertu du règlement 139/2004	508
<i>Sous-section 1. L'opération est-elle notifiable ? – ou la question de la compétence juridictionnelle de la Commission</i>	508
§ 1. La notion de concentration	509
§ 2. La dimension européenne	510

§ 3. Conséquences de l'identification d'une concentration de dimension européenne	512
<i>Sous-section 2. La concentration est-elle admissible ? – ou la question de la compatibilité matérielle de l'opération</i>	518
§ 1. Le double test du règlement 139/2004	518
§ 2. L'analyse de compatibilité des concentrations horizontales	520
§ 3. L'analyse de compatibilité des concentrations non horizontales	540
§ 4. L'analyse des justifications apportées par les entreprises	546
§ 5. L'analyse de compatibilité des restrictions accessoires	554
§ 6. L'examen de la compatibilité des entreprises communes de plein exercice	555
Section 3. Droit institutionnel et processuel des concentrations	574
<i>Sous-section 1. La procédure informelle de prénotification</i>	575
<i>Sous-section 2. La procédure formelle de notification</i>	576
§ 1. Le formulaire CO	576
§ 2. Le calendrier de la procédure	576
<i>Sous-section 3. La procédure simplifiée</i>	582
<i>Sous-section 4. Le contentieux des concentrations</i>	583
§ 1. Le contrôle juridictionnel de légalité	584
§ 2. Le contentieux de l'indemnité	588
Section 4. Conclusion	590
<i>Sous-section 1. Les mythes</i>	590
<i>Sous-section 2. La réalité</i>	591
Chapitre 6. La mise en œuvre institutionnelle des articles 101 et 102 TFUE	595
Section 1. L'ancien système du règlement 17/62	596
<i>Sous-section 1. Le principe de la réserve d'autorisation</i>	597
<i>Sous-section 2. Le monopole d'application de l'article 101(3) TFUE</i>	598
<i>Sous-section 3. Limites</i>	599
Section 2. Le règlement 1/2003 et les communications de la Commission	600
<i>Sous-section 1. La transition vers le système d'exception légale</i>	600
<i>Sous-section 2. L'« auto-évaluation » ex ante par les entreprises</i>	601
§ 1. Le principe	601
§ 2. Les instruments de l'auto-évaluation	602
§ 3. L'assistance à l'auto-évaluation – La demande d'orientations informelles	603

<i>Sous-section 3. La vérification, ex post, des pratiques par la Commission, les ANC et juridictions nationales</i>	605
§ 1. Aspects verticaux – La question de la compétence institutionnelle européenne	606
§ 2. Aspects horizontaux – La question des compétences parallèles	619
§ 3. La coopération de la Commission, des ANC et des juridictions nationales	623
Section 3. La mise en œuvre du droit de la concurrence par les juridictions arbitrales	628
Section 4. Conclusion	630
Chapitre 7. Le droit des ententes et autres restrictions horizontales flagrantes	633
Section 1. La politique européenne de lutte contre les ententes	633
Section 2. Le droit matériel des ententes	639
<i>Sous-section 1. Champ d'application matériel – quelles coordinations constituent des ententes ?</i>	639
§ 1. Notion d'entente	639
§ 2. Typologie des ententes	641
<i>Sous-section 2. Champ d'application personnel – quelles sont les entreprises responsables d'ententes ?</i>	654
§ 1. Groupes d'entreprises	654
§ 2. Entreprises venant au droit d'autres entreprises en qualité d'acquéreurs (doctrine de la succession d'entreprises)	656
§ 3. Tiers non présents sur le marché mais membres de l'entente (doctrine de la complicité)	657
§ 4. Comportement des employés	659
<i>Sous-section 3. Champ d'application temporel – quelles règles de prescription s'appliquent en matière d'ententes ?</i>	659
Section 3. La mise en œuvre du droit des ententes	661
<i>Sous-section 1. La dissuasion des ententes par la Commission</i>	661
§ 1. La répression des ententes	662
§ 2. La détection des ententes	671
<i>Sous-section 2. Le contentieux des ententes devant le juge européen</i>	678
Chapitre 8. Le droit des accords de coopération horizontale	681
Section 1. Observations liminaires	681
Section 2. L'encadrement juridique des accords de coopération horizontale	683
§ 1. Genèse	683
§ 2. Champ d'application	684

Section 3. Principes fondamentaux d'appréciation des accords de coopération horizontale	687
§ 1. L'accord en cause est-il restrictif de concurrence au sens de l'article 101(1) ? La question de la <i>restriction</i>	687
§ 2. L'accord restrictif bénéficie-t-il de l'exception de l'article 101(3) ? La question de l' <i>exemption</i>	689
§ 3. La pratique.....	692
Section 4. Principes spécifiques d'analyse concurrentielle (par type de coopération)	693
Sous-section 1. Les accords de recherche et développement (R&D)	694
§ 1. Observations liminaires.....	694
§ 2. Le filtrage des accords de R&D.....	696
§ 3. L'examen individuel approfondi des accords de R&D.....	701
Sous-section 2. Les accords de spécialisation	704
§ 1. Observations liminaires.....	704
§ 2. Le filtrage des accords de spécialisation.....	706
§ 3. L'examen individuel approfondi des accords de spécialisation.....	709
Sous-section 3. Les accords d'achat	714
§ 1. Observations liminaires.....	714
§ 2. Le filtrage des accords d'achat.....	716
§ 3. L'examen individuel approfondi des accords d'achat.....	718
Sous-section 4. Les accords de commercialisation	723
§ 1. Observations liminaires.....	723
§ 2. Le filtrage des accords de commercialisation.....	724
§ 3. L'examen individuel approfondi des accords de commercialisation.....	726
Sous-section 5. Les accords de normalisation	729
§ 1. Observations liminaires.....	729
§ 2. Le filtrage des accords de normalisation.....	732
§ 3. L'examen individuel approfondi des accords de normalisation.....	735
§ 4. Le cas particulier des conditions générales de vente.....	737
Sous-section 6. Les accords environnementaux	739
§ 1. Le filtrage des accords environnementaux.....	740
§ 2. L'examen individuel approfondi des accords environnementaux.....	741
Sous-section 7. Les accords d'échange d'informations	742
§ 1. Le fondement économique du contrôle des accords d'échange d'informations.....	745
§ 2. Principes d'appréciation des accords d'échange d'informations.....	748
§ 3. Bonnes pratiques en matière d'accords d'échange d'informations – <i>dos and don'ts</i>	758

§ 4. Observations finales.....	759
Section 5. Conclusion	760
Chapitre 9. Le droit des restrictions verticales	761
Section 1. Observations liminaires	761
Section 2. Typologie des restrictions verticales	765
Sous-section 1. Position du problème	765
Sous-section 2. La famille des relations contractuelles exclusives	765
§ 1. Notion.....	765
§ 2. Scénarios d'atteinte à la concurrence.....	767
§ 3. Justifications objectives et effets pro-concurrentiels.....	767
Sous-section 3. La famille du contrôle des prix de revente	768
§ 1. Notion.....	768
§ 2. Scénarios d'atteinte à la concurrence.....	769
§ 3. Justifications objectives et effets pro-concurrentiels.....	770
Sous-section 4. La famille de la distribution limitée	771
§ 1. Notion.....	771
§ 2. Scénarios d'atteinte à la concurrence.....	771
§ 3. Justifications objectives et effets pro-concurrentiels.....	772
Sous-section 5. La famille de la répartition de marchés	774
§ 1. Notion.....	774
§ 2. Scénarios d'atteinte à la concurrence.....	775
§ 3. Justifications objectives et effets pro-concurrentiels.....	775
Sous-section 6. La famille de la puissance d'achat	776
§ 1. Notion.....	776
§ 2. Scénarios d'atteinte à la concurrence.....	777
§ 3. Justifications objectives et effets pro-concurrentiels.....	778
Section 3. Méthodologie d'analyse des restrictions verticales	779
Sous-section 1. Le filtrage des restrictions verticales	780
§ 1. La vérification des présomptions d'incompatibilité.....	781
§ 2. La vérification des présomptions de compatibilité.....	787
Sous-section 2. L'analyse individuelle approfondie des restrictions verticales	794
§ 1. Observations liminaires.....	794
§ 2. Méthodologie.....	794
Section 4. La distribution par Internet	798
§ 1. Les termes du débat.....	798
§ 2. Le cadre juridique de la distribution en ligne.....	799

<i>Section 5. Conclusion</i>	804
Chapitre 10. Le droit des accords de transfert de technologie	807
<i>Section 1. Nature des relations entre les parties à l'accord de transfert de technologie</i>	811
§ 1. Marchés affectés et marchés pertinents	811
§ 2. Accords entre concurrents ou entre non-concurrents ?	812
<i>Section 2. La vérification des présomptions d'incompatibilité</i>	813
<i>Section 3. La vérification des présomptions de compatibilité</i>	817
<i>Section 4. Restrictions exclues</i>	819
§ 1. Rétrocessions exclusives	819
§ 2. Clauses de non-contestation et de résiliation	820
§ 3. Limitation de la capacité du preneur d'exploiter ou de développer sa propre technologie (accords entre non-concurrents).....	820
<i>Section 5. L'examen individuel approfondi des accords de transfert de technologie</i>	821
§ 1. Scénarios d'atteinte à la concurrence	821
§ 2. Vérification individuelle de la restriction et de l'exemption	822
<i>Section 6. Accords de règlement et de regroupement</i>	823
§ 1. Les accords de règlement	823
§ 2. Les accords de regroupement de technologie	824
§ 3. Clauses de paiement post expiration, révocation ou constatation de non-contrefaçon ?	827
Index	829

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADPIC	Aspects de droit de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
ANC	Autorités nationales de concurrence
BEN	Brevet essentiel à une norme industrielle
CECA	Communauté économique du charbon et de l'acier
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CEM	Coût évitable moyen
CGV	Conditions générales de vente ou d'achat
CIM	Coût incrémental moyen
Cm	Coût marginal
CMI	Commissions multilatérales d'interchange
CMMLT	Coût marginal moyen à long terme
CMT	Coût moyen total
CMV	Coûts moyens variables
CNC	Clause de non-concurrence
Convention EDH	Convention européenne des droits de l'homme
DG concurrence	Direction générale de la concurrence
DPI	Droits de propriété intellectuelle
EEE	Espace économique européen
FRAND	Fair, Reasonable and Non-Discriminatory
FT	France Telecom
FTC	Federal Trade Commission
GATT	Accord général sur les tarifs et le commerce
IAA	Autorité de concurrence internationale (<i>International Antitrust Authority</i>)
ICT	Technologies de l'information et de la communication
IHH	Indice Herfindhal-Hirschman
JV	Entreprise commune (<i>Joint venture</i>)
OCM	Organisations communes de marché
OIC	Organisation internationale du commerce
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAC	Politique agricole commune
PIB	Produit intérieur brut
PRI	Prix de revente imposés
R&D	Recherche et développement
REC	Réseau européen de la concurrence
RRC	Raising Rivals' Costs